Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2007)
Heft: 217-218

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles fédérales

TABLEAU INQUIÉTANT DE LA JUSTICE SUISSE ...

Justice et police

● Le nombre de mineurs placés en prison avant et après le jugement est proportionnellement plus élevé en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. C'est l'un des constats d'une enquête de l'Office fédéral de la justice (OFJ) sur les conditions de détention des moins de 18 ans. Cette étude dresse un tableau inquiétant : faute d'établissements spécialisés, les ados sont souvent emprisonnés avec des adultes, ce qui contrevient aux normes légales. En 2005, 1 005 mineurs ont été placés en détention préventive en Suisse ; après jugement pénal, 218 jeunes se sont vu infliger de la détention sans sursis. Presque tous de sexe masculin, moins d'un quart d'entre eux étaient de nationalité suisse. On comptait enfin trois mineurs de moins de quinze ans.

● Depuis 2004, la Suisse a réhabilité 119 personnes qui avaient été condamnées pour avoir aidé des réfugiés à fuir le régime nazi entre 1939 et 1945, selon le bilan publié par la Commission de réhabilitation. Celle-ci a mis fin à ses recherches officielles dans les dossiers des tribunaux militaires figurant aux Archives nationales. Pour autant, elle encourage les cantons et toutes les personnes concernées à déposer des *demandes de réhabilitation s'ils ont connaissance de cas d'aide aux fugitifs. Un délai a été fixé au 31 décembre 2008 pour l'examen des demandes présentées. Les requêtes déposées au-delà de cette date et jusqu'au 31 décembre 2011 seront traitées « *pour autant que les motifs de retard soient excusables* ».

Initiatives

● L'initiative populaire « *pour des véhicules plus respectueux des personnes* », visant notamment l'interdiction des gros véhicules 4x4, a du plomb dans l'aile. Trois mois après son lancement, les Jeunes Verts n'ont récolté que 18 000 signatures...

● Les partisans de l'initiative populaire « *contre la construction de minarets* » ont commencé à récolter des signatures. Ils ont jusqu'au 1er novembre pour déposer les 100 000 paraphes requis par la loi. Le texte de l'initiative lancée par l'Union démocratique du centre (UDC) et l'Union démocratique fédérale (EDU) demande d'inscrire dans la Constitution fédérale que « *la construction de minarets est interdite* » en Suisse. De son côté, le président de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse, Hisham Maizar, critique l'initiative. Pour la plus grande organisation islamique du pays, la construction de minarets a un effet intégrateur.

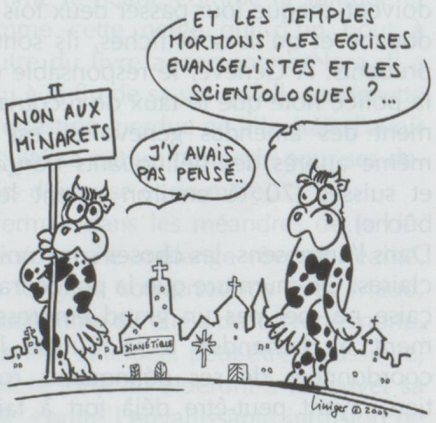

● Leur projet d'initiative populaire fédérale « *pour le climat* » approuvé par la Chancellerie, les milieux environnementaux vont pouvoir récolter les signatures. Le texte exige que Confédération et cantons prennent des mesures pour diminuer de 30 % (valeur 1990) le volume de gaz à effet de serre émis en Suisse d'ici 2020.

● Bannir l'arme de service des foyers helvétiques et créer un registre national des armes : une cinquantaine d'organisations et de partis ont décidé de lancer une initiative populaire en ce sens. Intitulée « *Protection contre la violence des armes* », celle-ci demande également que tout particulier qui souhaite acheter une arme ou des munitions fournisse une sorte de certificat de capacité. Le texte doit encore être examiné par la Chancellerie.

Affaires étrangères

● L'intensification de plusieurs conflits a contraint le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à augmenter son aide humanitaire, a affirmé son président Jakob Kellenberger en présentant le rapport de l'organisation. Sur l'année, les dépenses du CICR ont atteint leur niveau le plus élevé en un demi-siècle, soit près d'un milliard de francs. L'Afrique en a représenté 40 %.

● La participation de la Suisse à l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai devrait coûter 20 millions de francs. Le Conseil fédéral a demandé au parlement de voter ce crédit, inférieur à ceux des précédentes manifestations du genre. Le budget prévu tient compte de la situation difficile des finances de la Confédération, précise le gouvernement. La Suisse avait dépensé 24 millions à Hanovre en 2000 et 32 millions à Séville en 1992. Pour l'Expo Aichi au Japon en 2005, seuls 15 millions avaient été engagés, mais il n'avait pas été nécessaire de construire un pavillon. Sur les 20 millions prévus, 4 millions sont attendus de l'économie privée. Les 16 millions restants seront ventilés entre la Confédération et Présence Suisse, en charge de l'organisation du projet. Cet organisme prendra en charge 6 millions répartis sur six ans. Du côté de la Confédération, 2 millions proviendront de Département fédéral de l'économie, 1 million de celui des finances et 7 millions du budget fédéral général.

● L'Union européenne veut négocier le différend fiscal qui l'oppose à la Suisse. Les ministres des Affaires étrangères des 27 pays membres de l'UE ont donné un mandat de négociations en ce sens à la Commission européenne. Cette dernière estime que les rabais fiscaux accordés aux sociétés par certains cantons sont contraires à l'accord de libre-échange de 1972. La commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner estime qu'une solution acceptable pour les deux parties doit être trouvée. Pour la plupart des partis et acteurs suisses concernés, il est hors de question de négocier sur la fiscalité

20 MILLIONS POUR ENVOYER HEIDI AU PAYS DES DROITS DE L'HOMME !

avec l'Union européenne. Seul le PS se dit en faveur de réformes, à conditions qu'elles n'entraînent pas d'importantes pertes fiscales.

Conseil fédéral

● Les conseillères fédérales mènent le bal de la popularité. Selon un sondage de l'*Illustré*, les Suisses ont une bonne opinion de la benjamine, Doris Leuthard. La présidente de la Confédération recueille pour sa part 82 % d'avis favorables. Premier homme, Samuel Schmid obtient 78 %. Pascal Couchepin reste bon dernier avec 31 % d'avis favorables.

● Le Conseil fédéral a décidé de ne pas accueillir de nouveaux réfugiés irakiens. Le gouvernement préfère accorder son aide aux déplacés sur place, au Moyen-Orient. Le ministre de la Justice Christoph Blocher a fait valoir qu'il y avait déjà 5 000 Irakiens en Suisse, ce qui place notre pays à la deuxième place en Europe en la matière. Le conseiller national Carlo Sommaruga juge qu' « *il est choquant de voir Berne verrouiller les portes face à une crise aussi grande* ». Le HCR, le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, avait souhaité que les pays riches accueillent cette année 20 000 Irakiens « *très vulnérables* ».

● Revenant sur ses plans, le Conseil fédéral a reporté à 2009 l'obligation du filtre à particules sur les véhicules diesel. Il renonce à introduire la norme Euro 5 de manière anticipée cette année. Le gouvernement se plie ainsi à l'avis de l'Union européenne et de certains pays de l'Organisation mondiale du commerce tels que la Corée ou le Japon, qui ont critiqué l'empressement de la Suisse, un empressement qui selon eux va à l'encontre de plusieurs accords internationaux et représente une entrave au commerce.

Finances

● Les faux-monnayeurs s'intéressent de moins en moins au franc suisse. De 2005 à 2006, la valeur des contrefaçons saisies dans le pays a baissé de près de 75 %, passant de 1,47 million à 385 000 francs. Ce sont principalement les coupures de 20, 50 et 100 francs qui sont les plus copiées par les adeptes de Farinet, ainsi que les billets de banque libellés en euros. « *La majorité des fausses coupures ont été fabriquées au moyen d'imprimantes à jet d'encre* », précise la police judiciaire fédérale. Depuis que l'euro est devenu le principal moyen de paiement sur le continent, cette monnaie a conquis les faveurs des faussaires, devant le dollar américain.

LES CONSEILLÈRES FÉDÉRALES MÈNENT LE BAL

Intérieur

● Les dépenses globales de santé devraient encore augmenter au cours des prochaines années. Selon des projections de l'Office fédéral de la statistique, elles pourraient atteindre près de 57 milliards de francs cette année et près de 59 milliards l'an prochain. L'effet de cette hausse probable sur les primes maladies n'est pas encore établi.

● Le jeu rapporte gros, en tout cas pour l'AVS... L'an dernier, les 19 casinos suisses ont versé 417 millions de francs à l'assurance sociale. Si l'on ajoute les 78 millions versés aux cantons, les casinos ont rapporté 495 millions aux caisses publiques. La Commission fédérale des maisons de jeu recommande au Conseil fédéral de n'accorder aucune nouvelle concession durant les trois prochaines années.

● Deux nouveaux décès dus à la maladie de Creutzfeld-Jakob ont été enregistrés en Suisse. Ceci porte à sept les cas mortels cette année, annonce l'Office fédéral de la santé. Forme humaine de la maladie de la vache folle, Creutzfeld-Jakob tue régulièrement en Suisse. L'an dernier, treize personnes avaient succombé à la maladie, contre dix en 2005.

● Il sera possible en Suisse de breveter des éléments du corps humain à certaines conditions. Suivant en tous points le National, le Conseil des États a adopté une révision du droit des brevets visant à encourager les biotechnologies. Les séquences de gènes seront protégées par un brevet, a décidé la Chambre haute. Le débat a été âpre sur ce point, finalement adopté par 25 voix contre 14. Les arguments en faveur de la recherche ou les mises en garde contre le renchérissement des coûts de la santé n'ont pas pesé lourd malgré une alliance entre la gauche, une partie du PDC et les milieux proches des assureurs maladie. ▷

Nouvelles fédérales

● La politique de prévention du tabagisme menée en Suisse semble porter ses fruits. La consommation de tabac dans notre pays a reculé continuellement entre 2001 et 2006, passant de 33 % à 29 %, ce qui représente 250 000 fumeurs en moins sur cette période. Cette tendance s'observe surtout chez les fumeurs quotidiens quels que soient la région ou le sexe. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en profite pour lancer sa nouvelle campagne sur le thème « *Bravo – la fumée en moins, la vie en plus* ». Visible en septembre et octobre à la télévision, dans les magazines et sur les panneaux d'affichage, cette campagne salue les entreprises, les associations et les organisations qui ont réussi à créer un environnement non fumeur. L'OFSP s'est fixé comme objectif de faire tomber la proportion de fumeurs à 20 % de la population d'ici dix ans.

Transports, communications, environnement

● La Suisse est un des pays industrialisés qui obtient les meilleurs résultats en matière de protection de l'environnement. Selon un rapport d'experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), elle figure à l'avant-garde aussi bien en matière de réduction des polluants atmosphériques que de lutte contre le bruit et de qualité de l'eau potable. L'OCDE salue les performances environnementales de la Suisse mais lui fait 46 recommandations pour rester dans le peloton de tête, surtout en matière de gestion durable des ressources.

● Swisscom va réorganiser ses services. Finies les divisions Fixnet, Mobile et Solutions. Désormais, il faudra parler de divisions Clients privés, PME et Grandes entreprises. En clair, les divisions ne seront plus organisées en fonction des technologies mais en fonction de la clientèle. Le passage à la nouvelle structure devrait dégager des économies de 330 millions de francs par année d'ici à cinq ans, mais aussi se traduire par la suppression de 400 à 750 postes de travail, soit 3 à 5 % des emplois du géant bleu en Suisse. Les coûts de la restructuration sont estimés à 250 millions de francs.

● Swisscom a avalé l'opérateur italien Fastweb. Le géant bleu détient désormais 82,4 % des titres du deuxième opérateur de la téléphonie fixe de la péninsule. Swisscom ne cherchera pas à étoffer sa participation, selon Carsten Schloter, son patron. Le prix total de l'achat s'élève à 3,1 milliards d'euros, soit 5,1 milliards de francs. Swisscom est très intéressé par l'avancée technologique de Fastweb dans le domaine de la télévision sur Internet. Selon Carsten Schloter, les activités de l'opérateur italien vont se développer dans la péninsule où Fastweb touche déjà près d'un habitant sur deux.

Tribunal fédéral

● Les dealers sont avertis. Ils sont tenus de payer la taxe sur la valeur ajoutée si leurs revenus sont saisis. C'est la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF). Deux exploitants d'un magasin de chanvre biennois vendant de la drogue en partie illégale demandaient que le fisc se paie sur l'argent saisi. La soumission à la TVA n'est pas liée au séquestre de l'argent, a rétorqué le TAF.

● Le Tribunal fédéral (TF) a rendu compte de son jugement interdisant l'extension des Carrières d'Arvel. Le site à ciel ouvert, classé à l'Inventaire fédéral des paysages, ne saurait être exploité davantage qu'en vertu d'un intérêt national « *équivalent ou supérieur* » à sa protection. Or, la fourniture annuelle de ballast aux CFF ne remplit pas ces conditions car des solutions de rechange existent ailleurs dans le pays.

Défense

● Les dommages causés par l'armée ont coûté 15,5 millions de francs l'an dernier. L'exercice 2006 s'est soldé par une hausse de 30 % de la facture qui concerne les dommages aux cultures et aux biens et les accidents routiers impliquant les véhicules de la Confédération. Au total, 5 648 cas de dommages impliquant des véhicules ont été enregistrés.

● Les soldats ne devront pas effectuer six semaines de cours de répétition à l'étranger. Le Département de la défense a renoncé à cette idée, vertement critiquée lors de la procédure de consultation sur la révision de la législation militaire : la quasi-totalité des partis et associations avaient clamé haut et fort que les entreprises ne pouvaient se permettre d'avoir des collaborateurs absents aussi longtemps.

● Samuel Schmid a assisté à l'assermentation des nouveaux gardes suisses à Rome. Le conseiller fédéral a été reçu en audience par le pape Benoît XVI. Un entretien avec le commandant de la garde suisse, le colonel Elmar Mäder, a en outre figuré au programme de Samuel Schmid.

● L'armée suisse sera commandée par un Appenzellois de 48 ans dès l'an prochain. Pour succéder à Christophe Keckeis, le Conseil fédéral a nommé Roland Nef, un brigadier qui dirige la formation d'application des blindés et de l'artillerie à Thoune. Roland Nef est également promu au grade de commandant de corps.

Henriette Germain-Nicolet